Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-05-18

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le douze mai deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE et Marion CHEVALIER
ABSENTE EXCUSEE	Marie DEMARET (pouvoir à Emilie VITTER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-05-5. FINANCES_OGEC SAINT THÉODORE GUÉRIN_GARANTIE D'EMPRUNT

L'OGEC Saint Théodore Guérin a lancé des travaux de construction d'une restauration sur le site de l'école Sainte Rose de Lima.

L'OGEC sollicite la Ville de Bruz pour le cautionnement solidaire à hauteur de 50% de l'emprunt de 1,8 M€ contracté.

Considérant l'intérêt local que présente le projet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le cautionnement solidaire à hauteur de 50 % soit 900 000 € de l'emprunt souscrit par l'OGEC Saint Théodore Guerin auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine dont les caractéristiques sont les suivants :
  - Montant : 1,8 M€
  - Type de financement : prêt à piloter
  - Durée totale : 240 mois
  - Taux fixe : 3,71 %
  - Amortissement : constant
  - Périodicité : mensuelle
  - Echéance hors assurance : 10 634,56 €

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_5-DE

- **Verse**, sur simple demande écrite du prêteur, les sommes dues par l'emprunteur en capital et intérêts et, s'il y a lieu, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires dans le cas où celui-ci ne s'acquitterait pas de ses obligations, et dans la limite de la garantie accordée.

- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ
(Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération publiée le : 22/05/2026

Délibération transmise le : 22/05/2026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr